



**ARRETE MUNICIPAL N°2026/079**

**OBJET : Circulation et stationnement des véhicules interdits en vue d'une brocante dans le parking du château et le boulodrome**

Madame le Maire de la commune de MALIJAI

**Vu** le code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2212-1 et 2, L 2213-1, L 2213-2,

**Vu** le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L.2122-1

**Vu** le code de la route notamment son article R.417.10 ;

**Vu** l'arrêté Municipal N°2026/078 ayant pour objet l'autorisation d'occuper le domaine public communal pour une brocante-vidé-grenier

**Vu** la demande de réalisation par Team Rallye Passion de Malijai représenté par Monsieur FAVRE Patrick, en vue d'organiser une brocante-vidé grenier le 10/05 dans le parking du château et le boulodrome

**Considérant** qu'à cette occasion il y a lieu de prendre toutes mesures de sécurité publique,

**ARRETE**

**Article 1 :** La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits du jeudi 07 Mai 2026 à 13 heures 00 au dimanche 10 Mai 2026 à 22 heures 00. Dans le Parking du château et le boulodrome sous le château.

**Article 2 :** La pré-signalisation, la signalisation ainsi que la fermeture du parking seront mises en place par la Police Municipale et les Services techniques communaux

**Article 3 :** La signalisation devra rester en place tout au long de la fermeture de la route.

**Article 4 :** Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera relevée par procès-verbal, le stationnement sera considéré comme gênant et pourra faire l'objet d'une procédure d'enlèvement en fourrière (art. R 417-10 du Code de la Route).

**Article 5 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur

**Article 6 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le directeur des Services Techniques communaux, Monsieur l'agent de Police Municipale, ainsi que les agents habilités, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à Malijai  
Le 29/04/2026  
Pour le Maire empêché  
1<sup>er</sup> Adjoint  
Mr GONCALVES Gilles

Pour Diffusions :  
La Brigade de Gendarmerie de CASA  
Casern de Pompier de Malijai / CODIS 04  
Services Techniques Malijai

